

Publié le 19 mai 2026

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**1 rue Guéritot
14370 ARGENCES

☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le trente avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Sylvain sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
23.04.2026
Date d'affichage
23.04.2026

Nombre de conseillers :

En exercice	44
Présents	38
Titulaires	37
Suppléants	1
Pouvoirs	4

Votants	42
Quorum	23

Étaient présents : Marie-Françoise ISABEL, Adrien LECERF, Thomas LEROY, Lydie MAIGRET, Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Stéphanie PACCAUD, Ann BAUGAS, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Emily ROMEIN, Pascal LEROY, Céline FOUREZ, Jean-Christophe CARON, Cédric GABRIEL, Philippe PIARD, Aurélie SIMON, Siegfried GLESSMER, Nicolas GENS, Yves LEBOURGEOIS, Angélique LEMIÈRE, Alexandra LÉPINAY, Fabienne ROYER-COCAIN, Céline VITCHEN, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Pascal GIRARD (suppléant de Patricia LECOMTE), Didier LEMONNIER, Régis CROTEAU, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Marie-Pierre JEANNE, Chrystelle MARIE DIT ASSE, Christophe SCHACHER, Damien HAUGUEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents non excusés : Nathaly MONROCQ

Absents excusés : Florence GUERIN (pouvoir à Adrien LECERF), Michel LAINE (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Christian CALLEJAS, Alain PORQUET (pouvoir à Philippe PIARD), Maria MONTERO (pouvoir à Angélique LEMIÈRE), Patricia LECOMTE

Secrétaire de séance : Jacques-Yves OUIN

Délibération n° 2026/70

Objet : PERSONNEL – Création de postes aux tableaux des effectifs des emplois permanents et non permanents

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1,
Vu les tableaux des effectifs annexés à la présente délibération,
Vu les nécessités de service,

Considérant que les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant ;
Considérant qu'il est nécessaire d'adapter les effectifs aux besoins du service public ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents comme suit :

- Création de postes
 - 4 postes d'Adjoint administratif
 - 4 postes d'Adjoint technique
 - 1 poste de Rédacteur

- Suppression de postes
 - 7 postes d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

↳ Décide de modifier le tableau des effectifs des emplois non-permanents comme suit :

- Suppression de postes
 - 1 poste d'Adjoint administratif
 - 1 poste de Rédacteur

↳ Décide d'adopter le tableau des effectifs modifié annexé à la présente délibération.

↳ Autorise le Président à procéder aux recrutements nécessaires dans les conditions statutaires en vigueur et à signer tout document afférent à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Pour le Président,
et par délégation
le Vice-président
Claude FOUCHER

